

Mixité des publics : Accueil des publics en situation de handicap

Paragraphe en italique pas de moi mais extrait du site <http://animpro.over-blog.com/2017/04/mixites-de-quelles-mixites-parle-t-on.html>

Au-delà des obligations créées par la Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », il s'agit, d'une part, de faciliter l'accueil des enfants porteurs de handicaps ; et d'autre part, d'organiser la rencontre entre jeunes « ordinaires » et jeunes handicapés. Ces actions ne sont pas neutres, elles se préparent, afin d'éviter que cela soit contre-productif pour les deux publics, non inclusif. Rencontrer auparavant la famille, les éducateurs s'ils sont placés en foyer. Les intégrer progressivement, de quelques heures à une journée ou une demi-journée.

Eviter d'accueillir un seul enfant handicapé, qui deviendrait « l'handicapé » du centre. Cela risque de se traduire aussi bien de manière positive, protectrice (mais qui ne lui permettra pas de s'épanouir, de gagner en autonomie), que de manière plus négative, par du rejet.

Il est bien d'avoir dans son équipe un animateur plus particulièrement dédié à ces enfants, formé à l'accueil de ce public (Aide Médico-Pédagogique, AMP, ou Moniteur-Educateur).

Au niveau de ma pratique professionnelle

nous travaillons avec la maison départementale du handicap par le biais de la maison du territoire Trièves.

Nous étudions avec les familles les accueils de tout enfant et jeune en voyant comment nous pouvons adapté son accueil aux animations proposées. Un animateur référent est embauché en fonction des difficultés et du besoin d'accompagnement de l'enfant ou du jeune. Nous considérons que si l'enfant ou le jeune bénéficie d'un AVS à l'école, il bénéficiera d'un AVA (assitant de vie d'animation dans nos structures).

Nos équipes sont vigilantes à ne pas stigmatiser les enfants et les jeunes.

Nous sommes également vigilant à l'accueil des enfants et de jeunes qui peuvent vivre des difficultés les amenant à vivre des comportement relationnels compliqués en groupe. Et si c'est nécessaire dans des groupes identifiés nous tentons dans la mesure de nos moyens de renforcer nos encadrements.

Nous sommes partenaires de la caisse d'allocation familiale pour monter des dossier d'animateur supplémentaires en fonction de la spécificité des enfants et des jeunes que nous accueillons.

Accompagnement de nos équipes

Nos équipes de direction pourraient être accompagnées une fois par par un professionnel du handicap à l'automne pour un atelier d'échanges de pratique à partir des situations vécues et des questions posées.

Evaluation

Nombre d'enfants et de jeunes en situation d'handicap accueillis par an

Nombre de questions ou situation relationnels complexes vécues par an

Qualité des rencontre créés entre les publics, les adultes, etc..

les questions que je pense que l'on se devrait se poser ?

Comment mieux identifier les enfants porteurs de handicap dans le Trièves ?

Comment aller au devant des familles ?

Penser à former nos équipes d'animation sur cette thématique ?

Le rôle des directeurs dans le renfort des équipes d'animation ?

Ressources pour l'équipe

https://www.jesuianimateur.fr/data/docs/sensibilisation_accueil_handicapes.pdf

<https://www.jesuianimateur.fr/metier/editorial/list/conseils/maitriser-les-specificites/accueillir-un-public-adapte/>

<http://animpro.over-blog.com/2017/04/mixites-de-quelles-mixites-parle-t-on.html>

<https://www.enfant-different.org/outils-de-sensibilisation/petits-jeux-et-activites-pour-sensibiliser-les-enfants-au-handicap>

<https://www.dynseo.com/enquete-sur-lanimation-dans-le-secteur-du-handicap/>